

RÉPUBLIQUE PRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/608/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1, Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de l'entreprise SARL BLONDEL Christophe domiciliée chemin Saint Martin CD126 76260 ETALONDES, en date du 19 novembre 2025, qui souhaite effectuer la livraison de matériaux résidence Le Vert Bocage, boulevard Victor Hugo à Eu.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

## **ARRETE**

Article 1er:

L'entreprise SARL BLONDEL Christophe est autorisée à effectuer la livraison de matériaux résidence Le Vert Bocage, boulevard Victor Hugo à Eu, Le Mercredi 26 novembre 2025 de 8h00 à 12h00, selon avancement du déchargement.

Article 2:

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes, selon avancement de la livraison :

- Autorisation de stationner un camion nacelle le long de l'entrée du haut de la résidence Le Vert Bocage
- Interdiction de stationner sur deux places face à l'entrée du haut de la résidence Le Vert Bocage, à l'exception des véhicules de l'entreprise SARL BLONDEL Christophe.

Article 3:

Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SARL BLONDEL Christophe.

Article 4:

Immédiatement après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

.../...

Mairie d'EU Tél: 02.35.86.44.00 Mail: news@ville-eu.fr The mother that who you

## (2025/608/AR/8.3) Suite

A<u>rticle 5</u>: Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public, en parfait état de propreté, pendant la période d'occupation.

Article 6: La présente autorisation sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai. Elle est, en outre, accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée, en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Article 7: Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera, en outre, responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 8: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix-neuf novembre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER Le Maire de la Ville d'Eu

Mairie d'EU Tél : 02.35.86.44.00 Mail : news@ville-eu.fr The mother than my for